

Maréchal-ferrant

Animaux - Elevage | Artisanat - Patrimoine

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Une formation "Maréchalerie" qui allie **artisanat, monde hippique ou animal et ferronnerie**. L'apprenant se forme à la création, réalisation, pose de fers pour les animaux.

Le maréchal-ferrant **entretient les pieds des équidés** et éventuellement des bovins afin de garantir l'aplomb et la santé de l'animal. Il pose des fers "à cheval" traditionnels et thérapeutiques et **façonne le fer dans son intégralité**.

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-alternance>) : ± 1j. de cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Débouché(s) métier(s)

Salarié dans un haras ou centre équestre

Débouché(s) future(s) formation(s)

Formations de chef d'entreprise de l'IFAPME

Point(s) fort(s)

Inscription gratuite Sur le terrain

Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française

Aptitudes

Le métier de maréchal-ferrant impose d'être calme et respectueux envers l'animal. Le métier demande une flexibilité dans les horaires. Il faut avoir une dextérité manuelle ainsi qu'une bonne résistance physique.

Programme

Cours de connaissance générale: français, mathématique, commerce, droit, monde contemporain.

Cours professionnels:

1ère apprentissage

E05/1 Technologie (93h)

E05/1 Hippologie (27h)

E05/1 Anatomie générale (12h)

E05/1 Anatomie spécifique (42h)

E05/1 Hygiène et sécurité (6h)

2ème apprentissage

E05/2 Hippologie (16h)

E05/2 Anatomie spécifique (33h)

E05/2 Biomécanique (8h)

E05/2 Pathologie (9h)

E05/2 Technologie (54h)

3ème apprentissage

E05/3 Hippologie (12h)

E05/3 Anatomie spécifique (27h)

E05/3 Pathologie (12h)

E05/3 Technologie (69h)

Conditions d'accès à une formation pour jeunes

Age

Avoir 15 ans accomplis au moment de votre inscription.

L'âge maximum varie en fonction de la durée du contrat d'apprentissage, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

Parcours

Avoir fréquenté 2 années du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4 ;

Ou avoir réussi la 3^e année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4 ;

Ou avoir fréquenté la 3^e année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4 ;

Ou avoir fréquenté la 2^e phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Ou vous disposez d'un document annonçant que vous pouvez poursuivre votre formation en alternance. Ce document est rédigé par le conseil de classe de l'établissement que vous quittez.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux **mentions indiquées dans la fiche formation** que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour jeunes

Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un **Service IFAPME** (<https://www.ifapme.be/services>).

S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un **Service IFAPME** (<https://www.ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motivations, de votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.



Namur

Rue Henri Lemaître, 69 5000 Namur

081 74 32 14

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 17h

Le vendredi : de 8h à 16h

081 73 62 14

centre.namur@ifapme.be

Type d'inscription

Au Service IFAPME

Bon à savoir

Pour vous inscrire, contactez le Service IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) le plus proche de chez vous.

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchiez? Prenez contact avec nos conseiller(e)s!